



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBI/2007/L.6
14 mai 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE
Vingt-sixième session
Bonn, 7-18 mai 2007

Point 15 d) de l'ordre du jour
Questions administratives, financières et institutionnelles
Application de l'Accord de Siège

Application de l'Accord de Siège

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note de la déclaration par laquelle le représentant du Gouvernement du pays hôte a rendu compte des progrès accomplis dans la mise en place des bureaux du secrétariat dans le complexe des Nations Unies à Bonn (Allemagne). Il a noté, en s'en félicitant, que le Gouvernement du pays hôte avait accepté de prendre à sa charge les dépenses de construction et de modernisation du complexe des Nations Unies ainsi que les dépenses liées au déménagement. Il a également pris note de la déclaration du Secrétaire exécutif, par laquelle celui-ci exprimait sa satisfaction concernant l'application de l'Accord de Siège.
2. Le SBI a invité le Gouvernement du pays hôte et le Secrétaire exécutif à lui faire rapport à sa vingt-huitième session (juin 2008) sur les nouveaux progrès accomplis dans l'application de l'Accord de Siège.
